

Conseil Municipal

Séance publique du 10 juillet 2020 à 18 H 30

~~~~~

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*affiché le 16 juillet 2020 et publié sur le site Internet*

*en vertu des dispositions de l'article L2121-25*

*du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.*

L'appel des membres du Conseil Municipal est confié à Mme Martine ALBERTI, Conseillère Municipale.

### Membres présents :

Mesdames Patricia DEMAS - Angéline CAUVIN - Régine DEREPA - Martine ALBERTI - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT- Sandrine MOSCONI - Jacqueline ROSTAN - Mlle Mélanie THEUNIS

Messieurs Honoré ACCHIARDI - Franck EMELINE - M. Gilles FIGHIERA - Jean-Robert LUCCIONI - Bastian MELLINGER, M. Yann PRIOUT, M. José TOMICO,

### Membres excusés :

Mme Marie-Thérèse MORINA (pouvoir à Jacqueline ROSTAN)

M. Alain CARNINO (pouvoir à Yann PRIOUT) – Dominique FICARA (pouvoir à Franck EMELINE)

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 h 30

### Secrétaire :

Mme Emmanuelle HOFFMANN, Conseillère Municipale, est nommée secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Maire propose aux membres présents l'inscription des 5 questions supplémentaires suivantes :

- Droit à la formation des élus
- Plan Numérique ENIR 3 – Ecole Mobile
- La Clave - Orange :  
Convention à intervenir pour l'implantation d'un poteau sur la parcelle communale cadastrée Section F n° 33
- Création d'un poste d'agent technique territorial pour un accroissement d'activité 16 h / semaine pour les besoins de l'école et de la micro-crèche (Svetlana KOULIKOVA)
- Fête patronale de l'Assomption :  
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour couvrir la dépense des agents de sécurité (taux de subvention : 70 %)  
*Soirée du 13 : Théâtre – Compagnie Bas les Planches – «Rupture à domicile»*  
*Soirée du 15 : Chansons françaises – Franck et Diana – «Les destins animés»*

Le Conseil Municipal, à l'unité de ses membres présents, accepte ces inscriptions.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2020**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ **Finances**

- **Approbation du Compte de Gestion 2019**

Mme le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

### **Section FONCTIONNEMENT**

|                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| DEPENSES                    | 1 224 101.13 €        |
| RECETTES                    | 1 671 842.51 €        |
| EXCEDENT REEL 2019          | 447 741.38 €          |
| EXCEDENT A REPORTER 2018    | 766 404.57 €          |
| <b>EXCEDENT GLOBAL 2019</b> | <b>1 214 145.95 €</b> |

### **Section INVESTISSEMENT**

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| DEPENSES                    | 1 190 572.15 €      |
| RECETTES                    | 1 169 540.74 €      |
| DEFICIT 2019                | 21 031.41 €         |
| EXCEDENT A REPORTER 2018    | 310 708.27 €        |
| <b>EXCEDENT GLOBAL 2019</b> | <b>289 676.86 €</b> |

Mme le Maire renouvelle ses remerciements à M. Jean-Claude NIEL, ancien conseiller municipal pour son investissement et sa rigueur dans la gestion et le suivi des finances locales pendant la période de confinement ainsi que pour le soutien qu'il a apporté ensuite à M. Gilles FIGHIERA, Conseiller Municipal délégué, nouvellement élu pour assumer cette charge complexe. Mme le Maire remercie également les membres de la Commission Communale des Finances nombreux à participer à la réunion qui s'est tenue en présentiel et en visio-conférence le 24 juin 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### ○ **Approbation du Compte Administratif 2019**

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire précise que le Maire peut présenter le compte administratif mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Après que Mme le Maire ait présenté ces écritures, Mme Jacqueline ROSTAN, Doyenne de l'assemblée, est nommée Présidente de séance pour le vote de ce compte administratif

Le vote de ce compte administratif est le parfait reflet du compte de gestion.

Il est donc approuvé comme suit :

**Section FONCTIONNEMENT**

|                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| DEPENSES                    | 1 224 101.13 €        |
| RECETTES                    | 1 671 842.51 €        |
| EXCEDENT REEL 2019          | 447 741.38 €          |
| EXCEDENT A REPORTER 2018    | 766 404.57 €          |
| <b>EXCEDENT GLOBAL 2019</b> | <b>1 214 145.95 €</b> |

**Section INVESTISSEMENT**

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| DEPENSES                    | 1 190 572.15 €      |
| RECETTES                    | 1 169 540.74 €      |
| DEFICIT 2019                | 21 031.41 €         |
| EXCEDENT A REPORTER 2018    | 310 708.27 €        |
| <b>EXCEDENT GLOBAL-2019</b> | <b>289 676.86 €</b> |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**  
**MME LE MAIRE A QUITTE LA SALLE LORS DU VOTE**

○ **Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2019**

Mme le Maire propose au vote du Conseil Municipal l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2019 *comme suit* :

\* 1068 Réserve d'investissement : 608 515.00 €  
\* 002 Excédent de fonctionnement : 605 630.95 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

○ [Vote des taux et produits des impositions directes locales 2020](#)

Mme le Maire rappelle que depuis l'année 2014, les taux de fiscalité n'ont pas évolué à la hausse et, qu'en 2017, le taux sur la taxe du foncier sur les propriétés bâties avait fait l'objet d'une baisse.

**Les taux applicables pour l'année 2019 seront maintenus comme suit :**

|                                               |         |
|-----------------------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation :                           | 11.57 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties :     | 4.92 %  |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 26.33 % |

○ [Vote du Budget Primitif 2020](#)

Après une présentation sur PowerPoint du budget primitif 2020 par M. Gilles FIGHIERA, le budget primitif 2020 est adopté comme suit :

|                                  | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>2 126 656.95 €</b> | <b>2 126 656.95 €</b> |
| <b>Section d'investissement</b>  | <b>4 834 853.31 €</b> | <b>4 834 853.31 €</b> |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

○ [Exonération de la redevance communale d'occupation du domaine public pour les commerçants](#)

**DELIBERATION** est adopté afin d'exprimer la solidarité de la Municipalité gilettoise à ses commerces locaux.

Ils seront ainsi exonérés, pour l'année 2020, des droits de terrasse fixés par délibération du conseil municipal du 14/11/2012 tels qu'ils suivent :

- Commerçants sédentaires : Terrasse – installation de tables : 5 €/m<sup>2</sup>
- Camions outillages : 30 € par journée
- Commerces ambulants (présence hebdomadaire) : 50 € par an

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- **Salon de coiffure – Annulation des loyers des mois d’avril et mai 2020**

En raison du confinement imposé par le gouvernement dans la lutte contre le COVID 19, **DELIBERATION** est adoptée afin d’accorder une remise totale des loyers des mois d’avril et mai 2020 à Mme Carole GRASSART, gérante du salon de coiffure, soit la somme de 358.44 € X 2 = 716.88 €

**ADOPTÉ À L’UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### ➤ Travaux communaux et métropolitains

- Point sur les travaux en cours
  - Les Hauts de Saint-Roch :  
Le marché est actuellement en cours de notification, les travaux devraient commencer à l’automne.
  - Copropriété – 6 Cour Fleurie :  
La procédure engagée devant le Tribunal de Grande Instance de Nice se poursuit. L’expertise établie par M. OLIVIER a été rendu. A noter que sa note de frais et d’honoraires s’élève à la somme de 12 383.10 €.
  - Salle multisport :  
Une enveloppe de 100 000 € est affectée pour l’acquisition du mobilier. La livraison de ce nouvel espace pourrait avoir lieu en décembre prochain.
  - Jardin des Plantes anciennes / verger :  
La phase 1 est terminée. La phase 2 débutera à l’automne 2020. Aujourd’hui, le cahier des charges est en cours de rédaction, les entreprises devraient être consultées fin juillet 2020
  - Quartier «La Parra» - collecteur des eaux pluviales :  
Ce programme est entièrement financé par la Métropole Nice Côte d’Azur pour un montant de 400 000 €. La 2<sup>ème</sup> tranche consistant en la pose d’un collecteur sur la route de la Parra reliant le réseau actuel par le cimetière est en cours.

○ **Espace Valléen – Opération «Conservation, Aménagement et valorisation du Château – Ajustement des demandes de subventions annuelles auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)**

**DELIBERATION** est adoptée pour déposer une demande de subvention d'un montant de 90 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Mme le Maire rappelle que le coût d'objectif demeure identique, soit la somme de 750 000 € HT.

Cette opération est soutenue par plusieurs partenaires financiers publics suivant le plan de financement global ci-après :

| Financeurs                                                 | Montant             | %          | Informations                                                           |
|------------------------------------------------------------|---------------------|------------|------------------------------------------------------------------------|
| FEDER-POIA (Fonds européens) -ESPACE VALLEEN               | 100 000,00 €        | 13%        | Notifiée le 19 mai 2020                                                |
| ETAT - DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) | 189 000,00 €        | 25%        | Engagement pour 189 000€, 36 000€ attribués pour la tranche ferme      |
| ETAT-FNADT-ESPACE VALLEEN                                  | 50 000,00 €         | 7%         | Attribution conditionnée par la délivrance du permis                   |
| REGION SUD Provence Alpes Côte d'Azur – ESPACE VALLEEN     | 208 331,00 €        | 28%        | 162 500€ déjà attribués, instruction en cours pour la tranche suivante |
| Département 06                                             | 45 507,00 €         | 6%         | Subvention acquise                                                     |
| <b>Total Aide publique</b>                                 | <b>592 838,00 €</b> | <b>79%</b> |                                                                        |
| Financements privés participatifs                          | - €                 | 0%         |                                                                        |
| Recettes nettes                                            | - €                 | 0%         |                                                                        |
| Part communale (auto-financement)                          | 157 162,00 €        | 21%        |                                                                        |
| <b>Total HT</b>                                            | <b>750 000,00 €</b> |            |                                                                        |
| FCTVA                                                      | 123 030,00 €        | 16,404%    |                                                                        |
| Part communale                                             | 26 970,00 €         |            |                                                                        |
| <b>Total TTC</b>                                           | <b>900 000,00 €</b> |            |                                                                        |

Mme le Maire rappelle également que la demande de permis de construire a été déposée le 27 avril 2020. Son délai d'instruction est porté à 5 mois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

○ **Fond Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) Restructuration et aménagement paysager connexe au parking du Château (anciennement dénommé parking du Tennis)**

Cette demande de subvention intéresse les aménagements communaux devenus nécessaires, découlant d'un programme triennal en cours de réalisation pour le patrimoine et le tourisme mené par la municipalité qui consiste pour mémoire d'une part, à protéger et valoriser l'enceinte du Château de Gilette, dans la perspective de sa réouverture au public et d'autre part, à proposer une offre dynamisante élargie, favorable à l'économie locale et au rayonnement du territoire.

Le dossier FRAT au titre de l'année 2020 devra permettre, dans ce prolongement, la réalisation de travaux de transformation d'un espace public, situé au cœur du village au lieu-dit du « Tennis » et qui se trouve dans le périmètre du Château.

Plus précisément, ce programme de travaux aura pour objet :

- La réalisation d'une plateforme adaptée, intégrant un réservoir d'eau et susceptible de prévoir l'installation à terme d'un futur parking - opération non incluse dans le plan de financement du présent dossier -
- La restructuration des abords du site nouvellement créé, notamment par des plantations et des aménagements paysagers

**DELIBERATION** est adoptée pour approuver ce projet et valider le plan de financement ci-après exposé :

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| COUT HT                        | 575 000 € |
| TVA 20 %                       | 115 000 € |
| MONTANT TTC                    | 690 000 € |
| <b>SUBVENTIONS ATTENDUES</b>   |           |
| CONSEIL REGIONAL FRAT 40 % (*) | 230 000 € |
| PART COMMUNALE                 | 345 000 € |
| + TVA                          | 115 000 € |

(\*) subvention majorée de 10 % en raison de l'exonération des droits de terrasses

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



○ **Projet de parking métropolitain**

Mme le Maire rappelle que la Métropole NCA a déposé le 30 avril 2020 la demande de permis de construire pour la création du parking du Château (une centaine de places) au lieu-dit de l'ancien Tennis.

Le Maire informe de la tenue d'une réunion de présentation de ce projet, vraisemblablement à l'automne, une fois les avis des autorités compétentes en la matière, obtenus.

**DELIBERATION** est adoptée afin d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat devant intervenir afin de consolider les engagements pris avec la Métropole Nice Côte d'Azur

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

○ **FRAT COVID 19 – mesures de distanciation physique : Réaménagement des services mutualisés de l'accueil de la Mairie et de l'Agence Postale Communale**

Ce programme prévoit un réaménagement de l'espace dédié à l'accueil du public et au fonctionnement de l'Agence Postale Communale pour contribuer au respect des mesures sanitaires et de distanciation.

L'accueil des personnes à mobilité réduite sera également pris en charge avec des aménagements spécifiques et la création d'un bureau.

**DELIBERATION** est adoptée afin d'approuver ce projet et valider le plan de financement ci-après exposé :

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| COUT HT                             | 82 087 € |
| TVA 20 %                            | 16 417 € |
| MONTANT TTC                         | 98 504 € |
| <b>SUBVENTIONS ATTENDUES</b>        |          |
| CONSEIL REGIONAL FRAT COVID 50 %    | 41 044 € |
| CONSEIL GENERAL                     | 12 313 € |
| Participation de la Poste - forfait | 15 000 € |
| PART COMMUNALE                      | 13 730 € |
| + TVA                               | 16 417 € |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## ○ **Dotation cantonale d'aménagement 2020**

L'enveloppe attribuée cette année à la Commune de Gilette par le Conseil Départemental s'élève à la somme de 90 000 €

**DELIBERATION** pour valider le programme de travaux retenu au titre de cette dotation pour un montant de 160 000 € et approuver le plan de financement ci-après établi :

Travaux retenus au titre de ce programme :

- ⇒ Placette du Jardin
- ⇒ Cheminement le long de l'église
- ⇒ Chemin de l'école au parking de la Croix
- ⇒ Aménagement d'un parc à chiens
- ⇒ Placette de l'Aiguille – réalisation d'escaliers

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## ➤ **Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Rendu obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 pour les communes de plus de 1 000 habitants, **DELIBERATION** est adopté afin de valider le règlement intérieur mis en place.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## ➤ **Commission communale des Impôts présidée par le Maire**

**DELIBERATION** est adoptée afin de désigner, pour la durée du mandat des membres du Conseil Municipal, les élus et personnes ci-après :

| Commissaires titulaires | Commissaires suppléants |
|-------------------------|-------------------------|
| Honoré ACCHIARDI        | Max BISCROMA            |
| Angéline CAUVIN         | Sabine DELAMARE         |
| Manfred FAYARD          | Magali IMBERT           |
| Jean-Robert LUCCIONI    | Bastian MELLINGER       |
| Sandrine MOSCONI        | Yann PRIOUT             |
| Colette ROSTAN          | José TOMICO             |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## ➤ Enfance & Petite enfance

- Modification du règlement de fonctionnement de la micro-crèche «Les Petits Soleils» applicable dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**DELIBERATION** est adoptée afin de valider les décisions ci-après :

- Aucune absence ne pourra être déduite, à la signature du contrat en plus des jours de fermeture prévus dans le calendrier de la structure, ni en cours d'année en dehors des absences mentionnées au paragraphe VI, chapitre E (maladies, hospitalisations, évictions, fermetures exceptionnelles....)
- Fermeture de la structure 1 semaine supplémentaire en août (soit 8 semaines) au regard de la faible fréquentation sur la période et pour que les calendriers d'ouverture de toutes les structures (ALSH et Club Ados) communales fonctionnement de la même manière
- Mise en place du paiement en ligne des factures sur la plateforme dédiée à l'aide d'identifiant et mot de passe personnels figurant sur chaque facture.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## ○ **Organisation des vacances scolaires des maternelles, primaires et adolescents**

- ✓ Ouverture de l'Accueil de Loisirs et du Club Ados du 6 juillet au 31 juillet
- ✓ Approbation du projet pédagogique
- ✓ Convention à intervenir avec le Centre de Vacances ULVF pour l'utilisation de la piscine le 21 juillet 2020

**DELIBERATION** est prise afin d'approuver le projet éducatif et pédagogique mis en œuvre pendant les activités de l'accueil de loisirs sans hébergement ouvert dans les locaux du groupe scolaire «Les Espauvettes», ainsi que celui applicable au Club Ados, pour la période du 6 juillet au 31 juillet 2020.

Mme le Maire est également autorisée à signer la convention d'utilisation des équipements de baignade du Centre de Vacances ULVF, Domaine de l'Olive, mis gracieusement à la disposition des enfants, le mardi 21 juillet 2020, par son directeur M. Nabil EL BADAWI, ce dont il est vivement remercié.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

o *Recrutement d'un surveillant de baignade*

Délibération est prise afin de créer un emploi à durée déterminée de maître-nageur, rémunéré à la vacation, pour assurer la surveillance des enfants les 13, 21 et 28 juillet 2020, de 10 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30.

Cet agent aura également en charge la surveillance des cours de gymnastique aquatique réservés aux séniors, également le mardi 21 juillet de 10 H à 10 H 30. Ces séances seront par ailleurs dispensées bénévolement par deux maîtres-nageurs sauveteur diplômés Mme et M. Jean-Pierre HUGAND.

M. Frédéric DEGOUI, titulaire du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), sera recruté à cet effet.

Il percevra une vacation d'un montant de 90 € net par journée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ **Affaires foncières**

✓ Copropriété 8 & 14 rue du Collet :

- Répartition de la prime d'assurance pour l'année 2020 d'un montant de 841.43 € TTC

**DELIBERATION** est prise afin d'approuver la répartition de la cotisation annuelle telle que détaillée ci-après

|                                           |          |
|-------------------------------------------|----------|
| Mairie de Gilette 290/1000 <sup>ème</sup> | 244.01 € |
| Mme Maryse CORSI 154/1000 <sup>ème</sup>  | 129.58 € |
| Mme Nicole CORSI 196/1000 <sup>ème</sup>  | 164.92 € |
| SCI GLOBAL AZUR 360/1000 <sup>ème</sup>   | 302.92 € |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Travaux de rénovation des parties communes suite à un dégât des eaux : répartition du reste à charge aux copropriétaires

Le devis présenté pour ces travaux de rénovation s'élève à la somme de 2 516.50 €, pris en charge par l'assurance à hauteur de 2 217 €

**DELIBERATION** est prise afin de répartir, suivant les millièmes de chaque propriétaire, le reste à charge, soit 296 €

|                                           |          |
|-------------------------------------------|----------|
| Mairie de Gilette 290/1000 <sup>ème</sup> | 85.84 €  |
| Mme Maryse CORSI 154/1000 <sup>ème</sup>  | 45.58 €  |
| Mme Nicole CORSI 196/1000 <sup>ème</sup>  | 58.02 €  |
| SCI GLOBAL AZUR 360/1000 <sup>ème</sup>   | 106.56 € |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### ➤ Conservatoire Départemental de Musique des A.M

- Modification des statuts du syndicat mixte

**DELIBERATION** est adoptée pour valider la modification des statuts du Syndicat Mixte du Conservatoire départemental de Musique des A.M.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### ➤ Rivière «Estéron»

- Tournées de surveillance par l'Office National des Forêts

**DELIBERATION** est adoptée pour solliciter le soutien du Conseil Départemental à hauteur de 50 % pour les 4 tournées de surveillance qui seront assurées par l'Office National des Forêts pour un montant de 5 640 €....

Ces tournées sont prévues les 13 et 25 juillet ainsi que les 1<sup>er</sup> et 22 août 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

A ce sujet, Mme le Maire informe les membres présents du courrier rédigé par les Maires de la vallée de l'Estéron, adressé le 2 juin 2020 aux éditeurs du Guide du Routard afin de ne pas inscrire le site du Pont de la Cerise ainsi que les autres sites des communes voisines, à savoir LES FERRES, TOUDON et PIERREFEU, dans son édition «Côte d'Azur 2021» et ce, dans le respect des réglementations en vigueur, à savoir : le droit de propriété et les interdictions frappant le domaine public.

Cette rencontre avec les maires signataires a également été suivie le 24 juin d'une réunion de travail en présence des services de l'Etat et de la gendarmerie portant sur la gestion des sites sensibles de la rivière Estéron. Des plots ont été également déposés sur cet accès et de part et d'autre de la RM 17 afin de matérialiser l'interdiction de stationnement.

Mme Sandrine MOSCONI, Conseillère Municipale, porte également à la connaissance des membres présents, le nombre importants de foyers qu'elle fait disparaître lors de ses visites du site.

➤ Désignation des délégués au sein du Conseil Municipal pour participer au scrutin des élections sénatoriales prévu le dimanche 27 septembre 2020

La liste «Gilette Ensemble» est élue pour participer aux élections sénatoriales.

Sont ainsi désignés :

| Délégués titulaires  | Délégués suppléants |
|----------------------|---------------------|
| Patricia DEMAS       | Alain CARNINO       |
| Yann PRIOUT          | Martine ALBERTI     |
| Jacqueline ROSTAN    | Gilles FIGHIERA     |
| Franck EMELINE       | -                   |
| Marie-Thérèse MORINA | -                   |

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

○ Droit à la formation des élus

Depuis la loi n° 2019\_1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'ensemble des communes est dans l'obligation d'organiser une formation au profit de leurs élus titulaires d'une délégation au cours de la première année.

**DELIBERATION** est adoptée afin d'acter la dépense plancher obligatoire qui représente 2 % de l'enveloppe des indemnités de fonction. La somme de 138.41 € sera donc inscrite au budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

○ Plan Numérique ENIR 3 – Ecole Mobile

Pour l'année prochaine, le partenariat entre l'Etat et les communes rurales et reconduit pour les équipements numériques des écoles rurales.

L'Etat donne en subvention le même montant que celui investi par la commune

Le montant de cette opération est de 10 000 € étant financé pour moitié par l'Etat.

**DELIBERATION** est adoptée afin d'autoriser Mme le Maire à solliciter la subvention attendue.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ **Clave - Orange :**

Convention à intervenir pour l'implantation d'un poteau sur la parcelle communale cadastrée Section F n° 33

**DELIBERATION** est adoptée pour autoriser Mme le Maire à signer la convention se rapportant à l'implantation d'un poteau sur la parcelle communale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ **Création d'un poste d'agent technique territorial 16 h / semaine dans le cadre d'un accroissement d'activité lié aux besoins de l'école et de la micro-crèche pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021 inclus**

**DELIBERATION** est adoptée pour procéder à la création de cet emploi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ **Fête patronale de l'Assomption :**

*Soirée du 13 : Théâtre – Compagnie Bas les Planches – «Rupture à domicile»  
Soirée du 15 : Chansons françaises – Franck et Diana – «Les destins animés»*

Dans le cadre de l'application des dispositions du plan Vigipirate renforcé, **DELIBERATION** est prise afin de solliciter auprès de M. le Président du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 70 % destinée à financer les prestations qui seront fournies par une société privée pour sécuriser la Fête Patronale de l'Assomption. La dépense est estimée à 702 € TTC.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ **Questions diverses**

- Une annonce sera rédigée pour la location de deux appartements aujourd'hui vacants.
- Par le biais des contrats aidés, un jeune jardinier a été recruté pour 24 H hebdomadaire de travail pour une période de 12 mois à compter du 13 juillet 2020
- 16 octobre 2020 : le CCAS organisera une journée des Séniors

La séance est levée à 20 H 30

Le Maire

